

# Le tertiaire porte l'emploi, le Maine-et-Loire maintient ses spécificités dans l'agriculture et l'industrie

La tertiarisation de l'économie est à l'œuvre en Maine-et-Loire comme ailleurs. Elle permet un développement continu de l'emploi depuis 40 ans. Il augmente de 30 % entre 1975 et 2019. L'agriculture et l'industrie perdent des emplois mais résistent mieux que dans le référentiel. Le secteur agricole est diversifié et reste la première spécificité du département. L'industrie est bien ancrée dans le département, mais elle est principalement concentrée à l'ouest. Le contexte actuel pose la question de la relocalisation de certaines activités industrielles, le département dispose des atouts nécessaires pour bénéficier de nouvelles opportunités. Le développement des activités du tertiaire présentiel, en lien notamment avec le vieillissement de la population, constitue également un enjeu pour l'économie angevine.

## La forte dynamique du secteur tertiaire permet des gains d'emplois

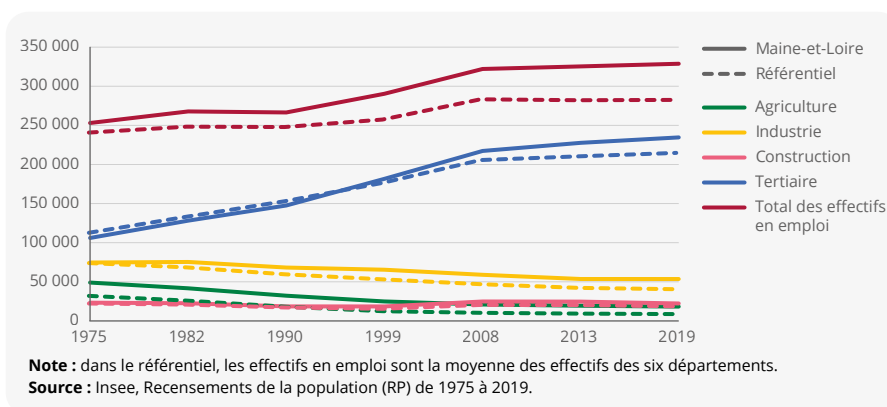
Largement porté par la tertiarisation de l'économie, l'emploi augmente de façon continue en Maine-et-Loire depuis 1975, excepté entre 1982 et 1990 ► **figure 1**. Il augmente de 30 % (soit + 0,6 % par an), contre + 17 % dans le référentiel, et atteint 328 700 **emplois** en 2019. Très dynamique, le secteur tertiaire crée 128 600 emplois entre 1975 et 2019, soit une hausse de 1,8 % par an, contre + 1,5 % dans le référentiel. Ces gains sont davantage portés par le tertiaire productif (soit les services principalement utilisés par les entreprises, avec + 2,8 % chaque année entre 1975 et 2019), que par le secteur tertiaire présentiel (+ 1,6 %)

► **sources**. Les emplois augmentent dans la plupart des activités du tertiaire productif alors que la hausse dans les activités du tertiaire présentiel est plus ciblée (l'hébergement médico-social et l'action sociale sans hébergement et l'administration publique, par exemple).

Depuis 1975, la croissance de l'emploi est principalement portée par Angers Loire Métropole et, dans une moindre mesure, par les intercommunalités du Choletais, de Loire Layon Aubance et d'Anjou Loir et Sarthe. Dans le reste du département, l'évolution de l'emploi est stable.

Le département n'échappe pas à la crise liée à la pandémie de Covid-19 : en 2020, l'emploi salarié recule de 0,6 % mais il dépasse non niveau d'avant-crise dès 2021 (+ 2,7 %). Il diminue notamment dans le tertiaire marchand hors intérim (- 2,0 %) et l'industrie (- 1,4 %). S'il retrouve son niveau d'avant-crise dans le tertiaire (+ 3,5 %), ce n'est pas le cas dans l'industrie (- 0,8 %).

## ► 1. Nombre d'emplois au lieu de travail par secteur, en Maine-et-Loire et dans le référentiel, entre 1975 et 2019



## ► 2. Actifs en emploi selon le secteur d'activité en 2019

Secteur	Actifs en emploi (en nombre)	Maine-et-Loire		Actifs en emploi (moyenne)	Référentiel	
		Évolution des emplois de 1975 à 2019 (en %)	Évolution des emplois de 2008 à 2019 (en %)		Évolution des emplois de 1975 à 2019 (en %)	Évolution des emplois de 2008 à 2019 (en %)
Agriculture	18 300	- 62,7	- 13	8 700	- 72,8	- 15,9
Industrie	53 500	- 28,3	- 9,2	40 500	- 45,2	- 13,6
Construction	22 300	- 4,3	- 10,1	18 600	- 16,2	- 8,9
Tertiaire	234 600	121,3	8,0	214 800	90,6	4,4
<b>Ensemble</b>	<b>328 700</b>	<b>29,9</b>	<b>2,1</b>	<b>282 600</b>	<b>17,3</b>	<b>- 0,3</b>

**Source :** Insee, RP 1975, 2008 et 2019.

## L'agriculture et l'industrie perdent des emplois, mais résistent mieux que dans le référentiel

Depuis 1975, le Maine-et-Loire perd de nombreux emplois dans l'agriculture (- 31 000 emplois), l'industrie (- 21 000 emplois) et la construction (- 1 000 emplois), mais ces derniers résistent mieux que dans le référentiel. Entre 1975 et 2019, le département perd 63 % de ses emplois agricoles (soit - 2,2 % par an), contre 73 % dans le référentiel.

De la même manière dans l'industrie, le nombre d'emplois baisse moins fortement en Maine-et-Loire que dans le référentiel (- 0,8 % par an contre - 1,4 %) ► **figure 2**. La vague de désindustrialisation est moins forte et plus tardive : elle est notable à partir de 1982 alors qu'elle était déjà à l'œuvre dans le référentiel entre 1975 et 1982. Les pertes d'emplois industriels reflètent en partie les transferts vers le tertiaire productif, liés au développement du recours à l'intérim (+ 1,7 % entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2000 et le 4<sup>e</sup> trimestre 2019) et à l'externalisation de certains services. Ainsi, les emplois

dans les activités informatiques et services d'information et les services de transports et d'entreposage augmentent respectivement de 4,0 % et 0,6 % en moyenne par an.

En 40 ans, les emplois résistent également mieux dans la construction que dans le référentiel (- 0,1 % par an contre - 0,4 %).

### Une agriculture diversifiée comme première spécificité économique

Le territoire départemental est majoritairement occupé par l'agriculture ; la surface agricole utilisée représente 68 % des surfaces, comme au niveau régional. En 2019, le Maine-et-Loire compte 18 300 emplois dans le secteur agricole (dont 8 100 emplois non salariés), soit le deuxième département français. Il concentre 2,1 fois plus d'emplois que le référentiel dans ce secteur. Cela en fait la première spécificité économique du département ► **figure 3**, avec une agriculture diversifiée allant de l'élevage à la culture de la vigne.

En 2020, le Maine-et-Loire produit pour 1,7 milliard d'euros de biens agricoles soit près de 3,0 % de la valeur produite au niveau national (3,2 % pour les produits animaux et 2,1 % pour les produits végétaux). Les productions animales sont très présentes : l'élevage compte pour plus de la moitié de la valeur de la production agricole départementale et concerne une exploitation sur deux. La plus forte concentration d'élevage bovin (nombre de bovins par km<sup>2</sup>) se situe dans la moitié ouest du département, en particulier à Mauges Communauté, dans le Choletais, autour de Segré-en-Anjou Bleu et dans les Vallées du Haut-Anjou. Les exploitations combinant le poly-élevage de granivores (volailles et porcins) sont principalement implantées dans les intercommunalités des Mauges et du Choletais. C'est aussi le cas pour la production de lait de chèvre. La production de veaux est significative dans les Mauges et au nord-ouest du département.

Les exploitations dans la production de végétal spécialisé, soit une exploitation sur cinq, concentrent la moitié du volume de travail en équivalent temps plein, principalement en viticulture, horticulture (filiales ornementales et pépinières, autour d'Angers et de Saumur) et arboriculture (pommes, poires, fruits rouges). Au niveau de la viticulture, les vins d'appellation d'origine protégée (AOP) couvrent 92 % de la superficie dédiée à cette activité contre 85 % en moyenne dans la région.

### Un tissu industriel spécifique et concentré à l'ouest

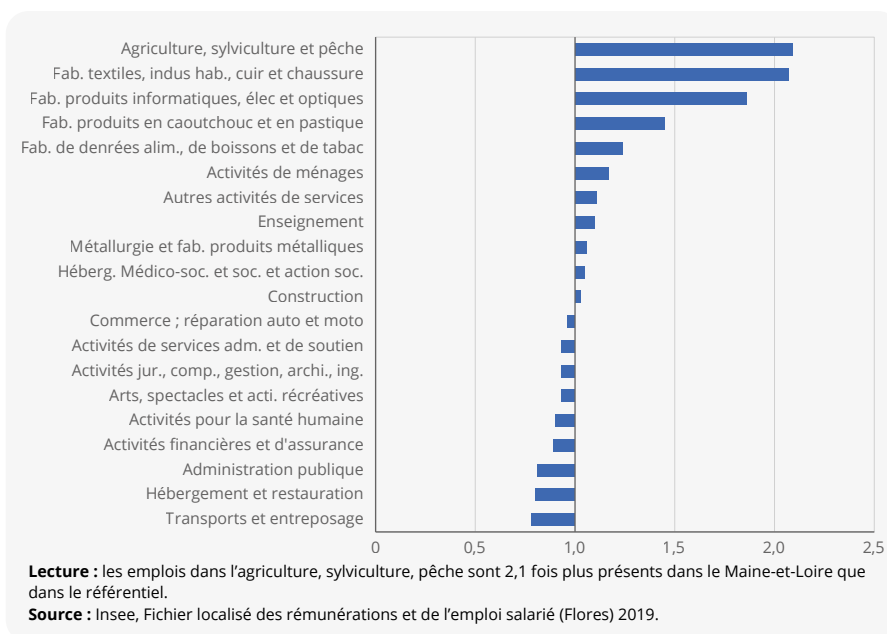
En 2019, l'industrie du Maine-et-Loire compte 4 750 établissements et 53 400 salariés.

Tradition locale, le secteur de la production de textile, d'habillement et de cuir reste une spécificité : avec 4 300 emplois (soit 1,3 % de l'emploi du département), ce secteur est 2,1 fois plus important que dans le référentiel en 2019 ► **figure 3**. Dans l'industrie du cuir et de la chaussure, le Maine-et-Loire concentre même 6,3 fois plus d'emplois que le référentiel.

La maroquinerie s'est en particulier spécialisée dans le marché du luxe ► **pour en savoir plus**. Parmi les plus connus, Longchamp à Ombrière d'Anjou et Louis Vuitton à Beaulieu-sur-Layon confectionnent

des sacs et bagages de très haut de gamme. La fabrication de chaussures compte également des fleurons de l'économie française avec les groupes Eram ou Humeau qui sont implantés depuis plus de cent ans dans le département. L'industrie de l'habillement est, quant à elle, plus diversifiée : elle fabrique aussi bien des vêtements de travail que de luxe (Yves Saint Laurent). Outre la fabrication de vêtements, notamment dans le Choletais, d'autres établissements sont spécialisés dans le textile non tissé en lien avec des marchés variés comme le nautisme, l'ameublement ou le domaine médical.

### ► 3. Indice de spécificité sectorielle des principaux secteurs en Maine-et-Loire par rapport au référentiel, en 2019

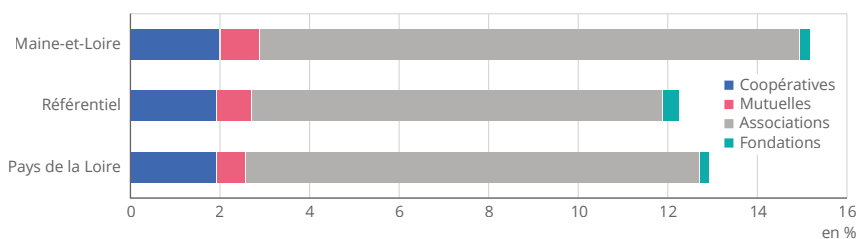


### ► Encadré 1 – Une forte présence de l'économie sociale, portée par l'enseignement privé associatif

En 2018, l'économie sociale concentre 43 920 postes répartis dans 3 500 établissements soit 15 % des postes, contre 12 % dans le référentiel.

Cet écart s'explique en partie par la plus forte présence des associations en Maine-et-Loire notamment celles liées à l'enseignement. Elles regroupent l'enseignement dispensé au sein d'écoles privées ou de maisons familiales rurales (MFR). La forte présence des organismes de gestion des établissements Catholiques (OGEC) sous statut associatif et le poids important du privé dans l'enseignement supérieur (l'université Catholique de l'Ouest notamment) expliquent cette spécificité ► **chapitre Formation**. Les OGEC et l'enseignement supérieur concentrent 16 % des postes en Maine-et-Loire dans l'économie sociale contre 6 % dans le référentiel.

### ► Part des postes de l'économie sociale dans l'économie selon le statut juridique des établissements



**Lecture :** les associations représentent 12 % des postes en Maine-et-Loire, contre 10 % dans le référentiel. Au total, l'économie sociale en concentre 15 %.  
**Source :** Insee, Flores 2018.

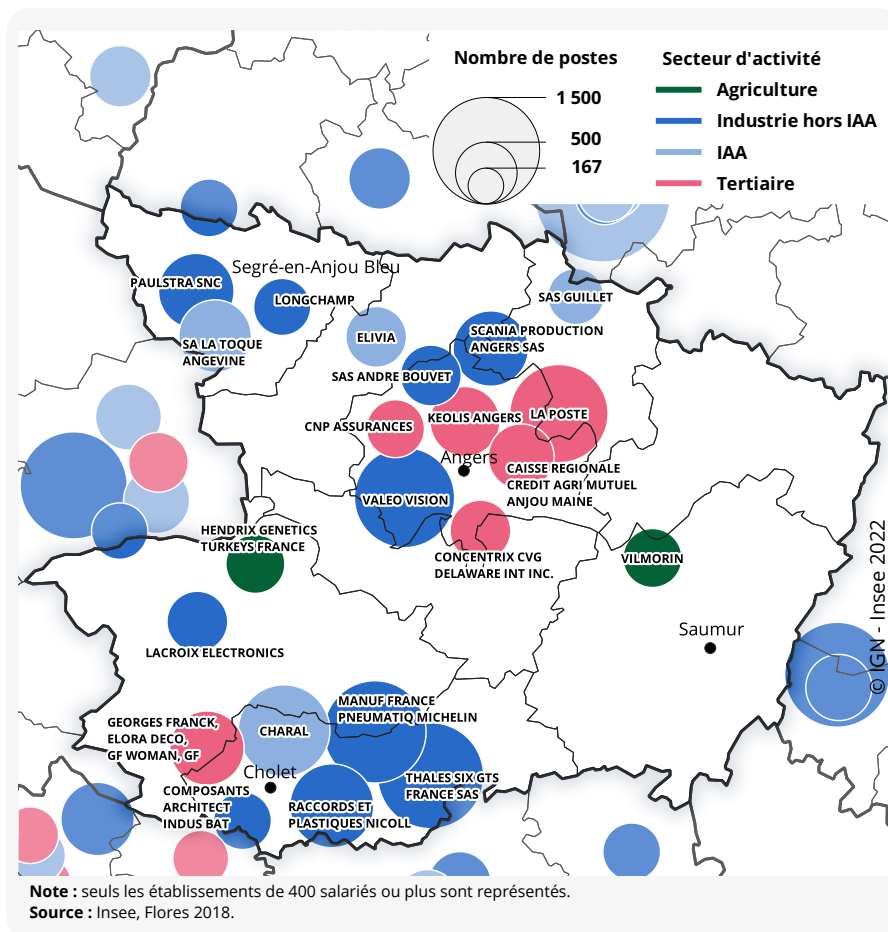
Cependant, comme un peu partout en France, la fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure compte moins de salariés en 2019 qu'en 2008, du fait de la concurrence internationale ou de délocalisation vers des pays où la main-d'œuvre est moins chère. Le nombre de salariés passe de 5 750 à 4 300 salariés en 11 ans, soit une baisse de 2,6 % en moyenne par an. Le territoire peut cependant s'appuyer sur la mise en place de labels de qualité (InnoShoe par exemple), le développement d'une fabrication locale et sur des projets innovants comme ceux de location ou de recyclage de chaussures, de bottes ou de sabots (L'Atelier Bocage, Humeau).

La fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques est la deuxième spécificité industrielle du Maine-et-Loire (3 400 emplois en 2019) : elle y est 1,8 fois plus présente que dans le référentiel. De grands groupes sont implantés dans le département : Valeo Vision à Écouflant et Thales Six GTS France SAS à Cholet emploient chacun plus de 1 300 salariés. Les effectifs salariés du Maine-et-Loire dans ce secteur baissent moins que dans le référentiel entre 2008 et 2019 (-0,7 % par an contre -1,2 %). Ces grands groupes rayonnent largement au-delà des frontières départementales puisque les emplois dépendant d'un centre de décision situé dans le département représentent 39 % des emplois du département (contre seulement 13 % dans le référentiel).

De même, la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique est 1,4 fois plus présente en matière d'emplois que le référentiel, avec des grands groupes tels que Michelin et Raccords et Plastiques Nicoll à Cholet, ainsi que Paulstra à Segré-en-Anjou Bleu. Ce secteur a été plus touché que d'autres secteurs dans l'industrie : entre 2008 et 2019, il perd 2 % de ses effectifs salariés en moyenne par an.

Enfin, l'industrie agroalimentaire (IAA) constitue également une spécificité du département, en lien avec la forte présence du secteur agricole. En volume d'emplois, il s'agit du plus gros secteur industriel (12 240 salariés). Parmi les plus grands établissements, Charal, filiale du groupe Bigard, est implanté à Cholet et La Toque Angevine à Segré-en-Anjou Bleu. Même si leur présence en volume d'emplois est moindre, les établissements dans la fabrication de boissons sont représentatifs de l'image du département (Cointreau, Giffard et Compagnie). Contrairement aux autres activités industrielles, les effectifs salariés de l'industrie agroalimentaire restent stables entre 2008 et 2019 (-0,1 % en moyenne par an) et de nombreux projets de recrutements sont envisagés par les employeurs  
**► chapitre Marché de l'emploi.** Ce secteur bénéficie de l'implantation sur le territoire de plusieurs sièges sociaux dont le rayonnement est important.

#### ► 4. Nombre d'emplois dans les principaux établissements selon le secteur d'activité en Maine-et-Loire en 2018



Ces grands établissements industriels sont majoritairement présents à l'ouest du département et offrent de nombreuses opportunités d'emploi aux actifs de ces territoires **► figure 4**. Dans ces zones d'emploi, le taux de chômage y est plus faible : celles de Cholet (5,0 %) et de Segré-en-Anjou Bleu (6,2 %). La zone d'emploi d'Angers est plus diversifiée et accueille des établissements industriels comme de services. *A contrario*, l'est du département, moins bien doté en structures de grande taille, peine à trouver des moteurs de croissance.

Dans un contexte de fortes tensions, la question de la relocalisation de certaines activités et d'une moindre dépendance internationale se pose. Le maintien d'une industrie de premier niveau dans le département peut offrir de nouvelles opportunités de croissance. Il doit cependant s'accompagner d'une continuité dans le développement de l'apprentissage et de la formation continue afin de contourner les difficultés de recrutement qui peuvent être un frein à la relocalisation.

#### Le tertiaire, productif et présentiel, se développe

Bien que moins spécifique au département, le tertiaire constitue un enjeu important

pour l'emploi angevin, de par son développement sur la période récente. En particulier, le tertiaire productif crée des emplois, en lien avec le recours croissant à l'externalisation des activités dans l'industrie, soit parce qu'elles demandent des compétences pointues difficiles à maintenir dans les entreprises (activités informatiques et services d'information), soit parce qu'elles sont éloignées du cœur de métier (services administratifs, activités juridiques ou comptables, transport et entreposage, etc.). Il peut également s'agir d'activités dont l'exercice est obligatoirement externe (contrôle et analyses techniques dans certains cas). Entre 2008 et 2019, l'emploi dans le tertiaire productif augmente de 7 600, soit une hausse de 1,7 % en moyenne par an.

En 2019, les emplois dans les **activités présentes** pèsent moins en Maine-et-Loire (61,2 %) que dans le référentiel (65,5 %). Ces activités contribuent, cependant légèrement plus à la croissance de l'emploi que dans le référentiel : +0,5 % contre +0,2 % en moyenne par an sur la période. Les besoins dans la santé et l'aide à domicile, déjà prégnants dans le département **► chapitre Marché de l'emploi**, seront accrus dans les années à venir, en raison du vieillissement de la population **► chapitre Démographie**. Pourtant le nombre d'emplois baisse de 0,4 %

dans le secteur de la santé humaine, contre + 0,4 % dans le référentiel en moyenne par an de 2008 à 2019. *A contrario*, le nombre d'emplois augmente de 1,3 % en moyenne par an dans les services d'hébergement médico-social et ceux liés à l'action sociale, soit un gain de + 3 800 emplois entre 2008 et 2019.

Les activités liées au tourisme portent également la croissance de l'emploi : + 1,4 % dans l'hébergement et la restauration, + 3,3 % dans les activités d'art, de spectacles et activités récréatives en moyenne par an de 2008 à 2019. Les trois sites touristiques ayant fait le plus d'entrées en 2021 sont Terra Botanica à Angers, le Bioparc Zoo de Doué-la-Fontaine et l'abbaye royale de Fontevraud.

Le secteur tertiaire présentiel est plus présent dans les intercommunalités moins industrielles du département. À Angers Loire Métropole, il représente 63 % de l'ensemble des emplois et dans l'intercommunalité de Saumur Val de Loire, 55 %. La présence des écoles militaires dont l'Institut Français du cheval et de l'équitation (IFCE) à Saumur est une spécificité locale. L'Institut forme au dressage des chevaux ; des cavaliers appartenant au Cadre noir y assurent l'enseignement équestre supérieur et la préservation de l'équitation de tradition française. ●

Pierre Loizeau (Insee)

### ► Sources

Le **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** (FLORES) couvre les établissements employeurs. Un établissement est inclus dans le fichier s'il a eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1. Les établissements de la défense sont exclus (salariés civils et militaires). Les particuliers employeurs sont inclus. Le champ géographique est France entière (hors Mayotte). Les non-salariés ne sont pas inclus dans FLORES.

Le **recensement de la population** de 1975 à 2019, exploitation complémentaire au lieu de travail. Le champ géographique est France entière (hors Mayotte). Le recensement de la population comprend les salariés et les non-salariés.

### ► Pour en savoir plus

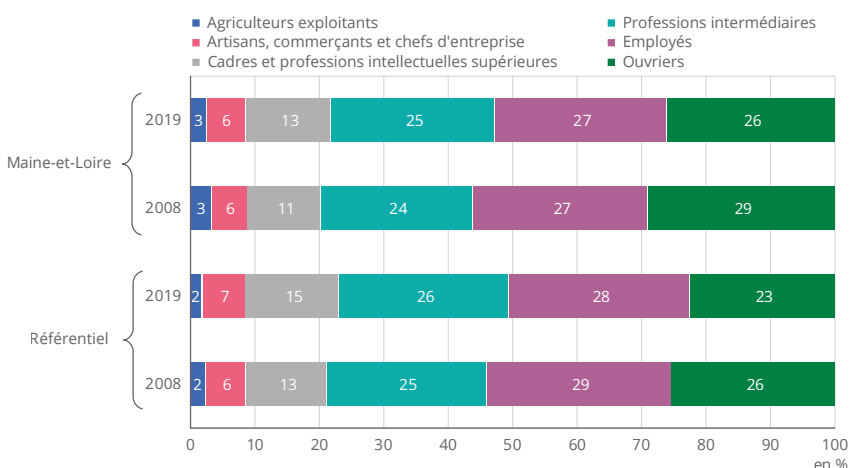
- Battesti C. *et al.*, « Bilan économique 2021 – Pays de la Loire », *Insee Conjoncture Pays de la Loire* n° 39, juin 2022.
- « Dossier territorial départemental Maine-et-Loire 2022 », *Agriste Pays de la Loire* n° 04, mars 2022.
- « Le textile – La mode : les entreprises régionales », *Solutions&co*, avril 2021.
- Fontaine M., Vahé M., « L'économie des nouvelles zones d'emploi ligériennes : une forte orientation industrielle », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 83, septembre 2020.

## ► Encadré 2 – Une plus forte présence d'ouvriers en lien avec le tissu productif

La part des ouvriers est plus élevée dans le département (26 % des emplois au lieu de travail en 2019 contre 23 % dans le référentiel) en raison de la présence sur le territoire d'**activités productives**, notamment industrielles. En effet, elles représentent 39 % de l'emploi dans le département contre 35 % dans le référentiel. La moindre désindustrialisation du Maine-et-Loire a également des conséquences sur le maintien de l'emploi ouvrier : il baisse de 8 % entre 2008 et 2019 contre – 12 % dans le référentiel. En outre, la baisse concerne davantage les ouvriers non qualifiés (– 17 %) que les emplois d'ouvriers qualifiés (– 3 %).

Le développement des activités tertiaires, notamment numériques, porte l'emploi des cadres. Il augmente de 18 % entre 2008 et 2019 mais la part reste inférieure à celle du référentiel (13 % des emplois contre 15 %). L'augmentation varie selon le secteur d'activité : le nombre de cadres augmente de 8 % dans l'industrie contre + 21 % dans le tertiaire, secteur dans lequel ils sont très majoritaires.

## ► Répartition des emplois au lieu de travail selon la catégorie socioprofessionnelle en Maine-et-Loire et dans le référentiel, en 2008 et en 2019



Source : Insee, RP 2008 et 2019 exploitations complémentaires au lieu de travail.

Les grandes agglomérations du Maine-et-Loire ont des structures d'emplois très différentes en raison de leur taille mais également des entreprises qui y sont implantées. Angers Loire Métropole concentre autant d'emplois de professions intermédiaires (29 %), de cadres (18 %) et d'employés que dans les agglomérations du référentiel. La forte implantation du secteur industriel, dans l'intercommunalité du Choletais offre davantage d'emplois d'ouvriers (32 %) et un peu moins de cadres (12 %). Enfin, à Saumur Val de Loire, les emplois d'ouvriers, notamment agricoles, et d'employés sont davantage présents (30 % et 28 %). Les ouvriers agricoles représentent 5 % des emplois dans l'intercommunalité de Saumur Val de Loire contre 1 % dans le référentiel. Les ouvriers et les agriculteurs sont plus présents dans les intercommunalités plus rurales, comme Anjou Loir et Sarthe (41 % d'emplois d'ouvriers) ou les Vallées du Haut-Anjou (9 % d'agriculteurs).

### ► Définitions

Les **emplois** sont définis dans ce chapitre à partir du recensement de la population. Il s'agit des emplois au lieu de travail. Cette source est privilégiée pour les analyses de longue période et celles sur des zonages géographiques fins. Pour les analyses en évolution, notamment conjoncturelles, les sources privilégiées sont les Estimations d'emploi qui sont issues d'une synthèse de plusieurs sources statistiques d'origine administrative et fournissent des séries d'emplois salariés homogènes dans le temps ► **chapitre Marché de l'emploi**.

Les **activités présentes** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Par exemple, le commerce de proximité fait partie des activités présentes du secteur tertiaire.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. Par exemple, les activités de soutien aux entreprises sont des activités productives du secteur tertiaire.

L'**indice de spécificité** d'une activité économique est le rapport de la part de postes de la zone d'étude avec la part des postes de la zone de référence.

Le périmètre de l'**économie sociale** couvre les quatre familles traditionnelles suivantes : coopératives, mutuelles, associations et fondations qui constituent le cœur de l'économie sociale et solidaire. Les nouvelles formes de sociétés commerciales d'utilité sociale mises en place par la loi du 31 juillet 2014 ne sont pas comptabilisées.